

PRESENTATION DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION

*Animer un atelier de gestion du stress et de prévention
des Troubles Musculo-Squelettiques au travail*

Certification de compétences enregistrée sous le numéro RS6192

Objectifs de l'examen

Obtenir la certification de compétences « Animer un atelier de gestion du stress et de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques au travail ».

Contenu de l'examen

La certification est constituée de deux épreuves cumulatives, suivies d'une soutenance orale.

Les 2 épreuves consistent en :

1. Une épreuve écrite
2. Une mise en situation

Epreuves détaillées :

1. Épreuve écrite – rapport écrit à remettre sur les modalités d'une intervention sur les risques professionnels

Il est demandé au candidat de proposer les modalités d'une intervention sur la situation réelle de son choix dans son entreprise. Le candidat doit décrire le contexte de la situation, identifier les sources de maux professionnels et décrire le dispositif d'intervention pouvant être proposé. Enfin, il doit réaliser des préconisations sur la démarche de qualité de vie au travail à mettre en œuvre pour prévenir les TMS.

Le rapport écrit doit débuter par une brève présentation (3 lignes maximum) : fonction, connaissance du yoga, projet professionnel

A l'oral, le candidat doit présenter son analyse de la situation.

2. Mise en situation sur l'animation d'une technique de gestion du stress et de prévention des TMS

Il est demandé au candidat de réaliser une vidéo de 10 minutes dans laquelle il anime une technique de gestion du stress et de prévention des TMS appliquée à la situation décrite et analysée dans le rapport écrit.

Il doit réaliser cette animation avec le participant de son choix.

A l'oral, le candidat recueille les feedbacks des membres du jury et présente une auto-analyse de son intervention et des techniques réalisées.

Délais et durée de l'examen

Les candidats ont, à l'issue de la formation, 2 mois pour préparer leur analyse écrite d'une situation de risques professionnels ainsi que leur vidéo de mise en situation. Ils doivent les envoyer par mail au service pédagogique de Yogist, à l'adresse formation@yogist.fr, au plus tard 15 jours avant la soutenance orale.

La soutenance orale face aux membres du jury se tient 15 jours plus tard. La soutenance dure 25 minutes et est composée comme suit :

- 5 minutes de présentation de l'épreuve écrite
- 5 minutes d'explication de sa vidéo
- 15 minutes d'échanges et de feedback avec le jury

À l'issue de l'examen de certification, les membres du jury se réunissent pour délibérer et valider la réussite ou non des candidats aux évaluations.

Composition du jury

Le jury de certification est composé de trois membres :

- Anne-Charlotte Vuccino, Directrice de l'organisme certificateur
- Deux personnes extérieures à Yogist et expertes sur la thématique de la certification, sélectionnées en fonction de leur pertinence et de leur expertise sur la thématique de la certification.

Modalités d'accès à l'examen de certification

L'examen de certification est accessible à toute personne ayant suivi avec assiduité les 3 jours du programme de la formation.

Un code d'identification personnel est communiqué à chaque candidat dès sa première convocation à l'examen de certification. Celui-ci doit impérativement être renseigné sur le rapport écrit (évaluation n°1), communiqué en introduction dans la vidéo (évaluation n°2) et rappelé aux membres du jury en début de soutenance orale.

Modalités de convocation à la soutenance

La convocation à la soutenance orale de l'examen de certification est envoyée 2 mois avant la date de soutenance, par mail et sms. Y sont précisés : les modalités des épreuves, la date, le lieu, le cas échéant, l'horaire et la durée de l'examen. Des mails et sms de rappels sont envoyés à J-15, J-7 et J-2 de la date de soutenance orale.

Date et lieu de la soutenance

La date et les modalités techniques d'accès à la soutenance sont précisées dans la convocation. Celle-ci se déroule en distanciel.

Moyens techniques

- Outil de visioconférence
- Plateforme de vidéo en ligne

Modalités d'évaluation et conditions d'obtention de la certification

Les candidats sont évalués selon 5 critères correspondant à l'analyse de l'acquisition des compétences visées par la certification.

Cr1. L'analyse de la situation de travail des collaborateurs et de l'activité économique de l'entreprise à l'origine du stress et des maux des collaborateurs est complète et pertinente :

- Les difficultés rencontrées par l'organisation et les collaborateurs sont clairement identifiées et prises en compte (environnement de travail, rythme, charge de travail, ...),
- Les objectifs de l'intervention répondent à la situation et à la problématique identifiée,
- Le métier des collaborateurs et les contraintes qui y sont liées sont pris en compte,
- Les sources de maux professionnels sont identifiées.

Cr2. Les modalités d'intervention (durée, fréquence, format,...) sont définies précisément et sont en adéquation avec la problématique de stress et de maux rencontrée par les collaborateurs et l'organisation, avec prise en compte des contraintes métier.

Cr3. Les préconisations de prévention des risques professionnels et de démarches qualité de vie au travail proposées par le candidat à l'organisation cliente sont argumentées, adaptées, réalistes et pertinentes au regard de la situation.

Cr4. Le candidat démontre sa capacité à animer un atelier de prévention des risques professionnelles :

- Les techniques d'animation sont appliquées (présentation de la démarche, explications théoriques sur le stress et les TMS, mises en situation et guidage des salariés, ...),
- Les techniques de communication sont utilisées (écoute active, posture d'animateur, modulation de la voix, adaptation à son public, prise en compte des spécificités des participants, ...),
- Les techniques et les postures physiques à réaliser sont présentées, expliquées et ajustées le cas échéant,
- Les enjeux de la technique à réaliser sont présentés,
- Les réactions des collaborateurs sont surveillées et prises en compte,
- Les gestes sont adaptés en fonction des bienfaits attendus,

Cr5. L'auto-analyse est pertinente :

- Le recueil des feedbacks est réalisé,
- Le candidat démontre sa capacité à prendre en compte les feedbacks recueillis,
- Des propositions d'amélioration sont proposées.

Le nombre de points minimum que le candidat doit obtenir pour valider son examen est de :

- 16/27 points, sur l'ensemble des modalités d'évaluation.

Chaque compétence est notée de 0 à 3 points, selon la notation suivante :

- 0 point correspond à une compétence non acquise
- 1 point, à une compétence partiellement acquise
- 2 points, à une compétence acquise
- 3 points, à une compétence dépassée

La présence d'une compétence non acquise, c'est-à-dire que le candidat obtient 0 point à une compétence, entraîne de facto un échec à l'examen de certification et une proposition de modalités de rattrapage.

Communication des résultats à l'examen de certification

Dans un délai de 8 jours après l'évaluation, les candidats sont informés par mail des résultats obtenus à l'examen.

Modalités de rattrapage

Les candidats ayant échoué à la session d'examen peuvent s'ils le souhaitent, et après proposition du jury, se tourner vers le processus de rattrapage. Les modalités de rattrapage leurs sont communiquées et proposées au cas par cas, 8 jours après la date de soutenance orale.

Evaluation de l'examen de certification par les candidats

Un questionnaire d'évaluation de la certification professionnelle est envoyé par mail à chaque candidat afin qu'il puisse communiquer son avis et ses retours sur la certification.

Formalisation de l'obtention de la certification

Les candidats ayant réussi l'examen reçoivent leur certificat par mail dans les 8 jours qui suivent la communication de leurs résultats.

Voie de recours

Tout candidat peut contester un résultat auprès du certificateur. Pour ce faire, il doit envoyer un courrier en recommandé avec accusé de réception à la direction pédagogique. Chaque demande fait l'objet d'un traitement personnalisé.

Les aménagements pour les personnes en situation de handicap

En cas de candidature d'une personne en situation de handicap, nous vous remercions de bien vouloir contacter notre référent handicap à l'adresse mail suivante : formation@yogist.fr, afin qu'il puisse envisager et organiser les conditions d'accueil et de suivi les mieux adaptées à votre situation.